

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Modification n° 2

Commune de Ruy-Montceau

4.1.annexe Servitudes de mixité sociale

Projet en date du 29 juillet 2025



Ruy Montceau

Liste des secteurs de mixité sociale (SMS)

N° de secteur	Rue ou lieu dit ou nom de l'opération Zonage PLU	Pourcentage minimum de logements sociaux sur le programme de logements et/ou nombre
1 <i>Supprimé par la modification simplifiée n° 2</i>	Ruy La Ratelle Sud Uc	réalisé
2 <i>Supprimé par la modification simplifiée n° 2</i>	Ruy Plaine du Milieu AUaOA3	réalisé
3 <i>Supprimé par la modification simplifiée n° 2</i>	Ruy Centre-bourg / tènement Thevenet Ua et Ub	réalisé
4 <i>Rectifié par la modification simplifiée n° 2</i>	Ruy Secteur Lavitel UCOA1	50 % avec un minimum de 10 LS
5	Ruy La Ratelle Nord AUOA2	33 % avec un minimum de 10 LS
6	Ruy Plaine du Milieu bis AUBOA3bis	62 % avec un minimum de 40 LS
7	Ruy Avenue des Cantinières AU	60 % 50 LS minimum
8 <i>Supprimé par la modification simplifiée n° 2</i>	Ruy Terrain de foot (terrain Pérelly) Ubpe	supprimé
9 <i>Rectifié par la modification simplifiée n° 2</i>	Ruy Entrée Ouest des Cantinières Uc	50 % avec un minimum de 4 LS
10 <i>Rectifié par la modification simplifiée n° 2</i>	Montceau Secteur le « Terrat » UCOA5	73 % avec un minimum de 8 LS

11 <i>Rectifié par la modification simplifiée n° 2</i>	Montceau Secteur le « Combat » U _{COA6}	63% avec un minimum de 6 LS
12 <i>Rectifié par la modification simplifiée n° 2</i>	Ruy Secteur « Les Cantinières Est » U _{AOA7} - U _{BOA 7}	50 % avec 30 LS
13 <i>Créé par la modification simplifiée n° 2</i>	Ruy Secteur « Lavitel Ouest » U _c	50% avec un minimum de 5 LS
14 <i>Créé par la modification simplifiée n° 2</i>	Ruy Secteur « Lavitel Est » U _c	33% avec un minimum de 4 LS
15 <i>Créé par la modification n°2</i>	Monceau Secteur « Sud-Est »	50% avec un minimum de 25 LS

Total minimum : 192

Liste des emplacements réservés pour la mixité sociale (ERS)

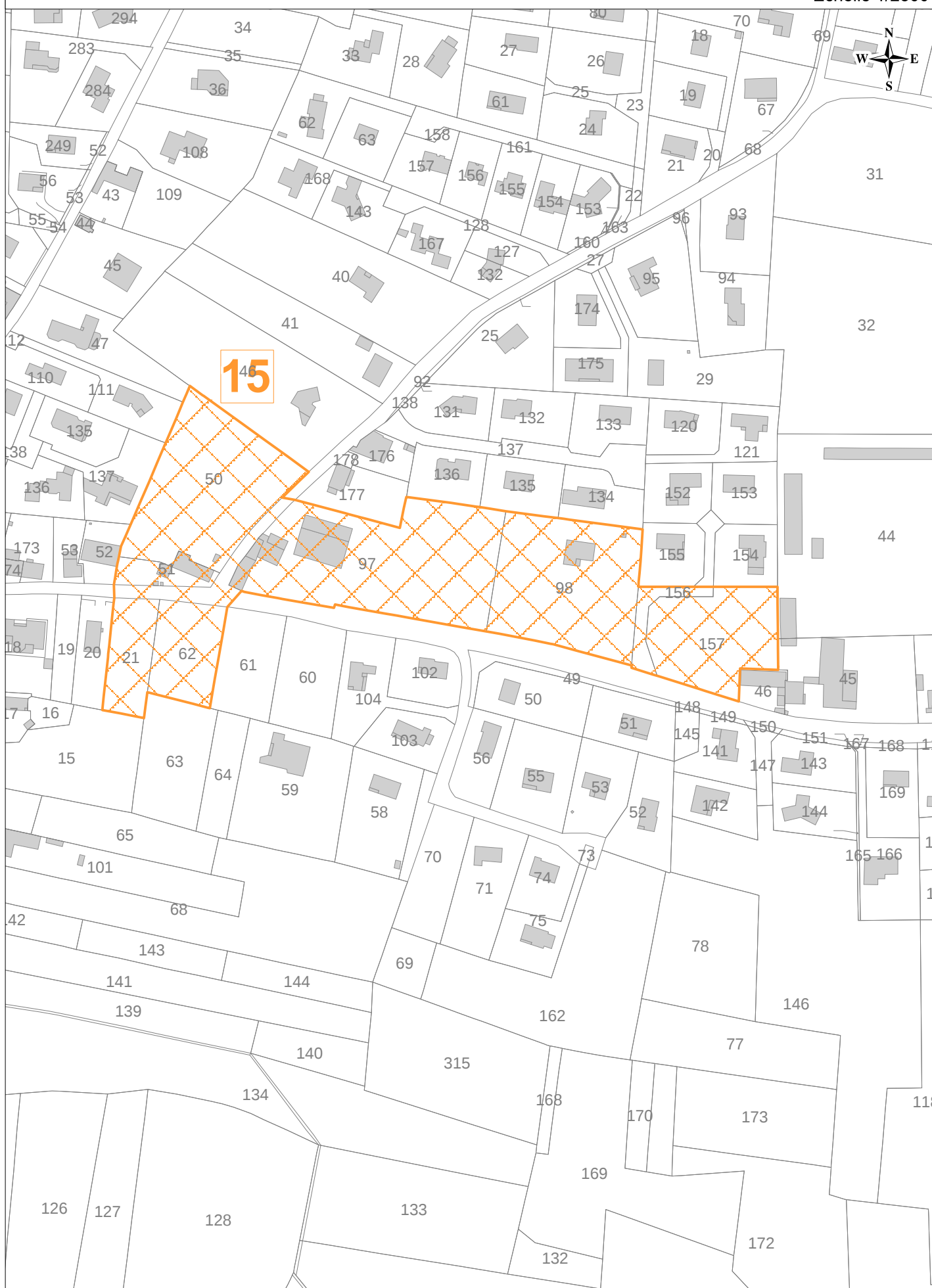
N° d'emplacement réservé	Rue ou lieudit ou nom de l'opération Zonage PLU	Pourcentage de logements sociaux sur le programme de logements et/ou nombre
1 <i>Supprimé par la modification simplifiée n° 2</i>	Montceau Village – Chemin des Traineaux UCOA4	réalisé
2 <i>Supprimé par la modification simplifiée n° 2</i>	Ruy Clos Raffet Ub	réalisé
3 <i>Supprimé par la modification simplifiée n° 2</i>	Ruy Centre-bourg (ancien services techniques) Ua et Ub	réalisé
4 <i>Supprimé par la modification simplifiée n° 2</i>	Ruy Centre-bourg (Vie de Boussieu) Ua	réalisé
5 <i>Rectifié par la modification n° 2</i>	Ruy Centre-bourg (Réhabilitation Muet) Ua	100 % avec un minimum de 6 LS
6 <i>Supprimé par la modification simplifiée n° 2</i>	Ruy Centre-bourg (propriété Bisson) Ua	réalisé
7 <i>Supprimé par la modification simplifiée n° 2</i>	Ruy Réhabilitation et extension de la Vieille Borne Ub	supprimé
8 <i>Supprimé par la modification n°2</i>	Montceau Secteur Sud-Est 1 Uc	Supprimé
9 <i>Supprimé par la modification simplifiée n° 2</i>	Montceau Secteur Sud-Est 2 Uc	supprimé
10 <i>Supprimé par la modification n°2</i>	Montceau Friche industrielle Uc	Supprimé

Total minimum : 6

Secteur de Mixité Sociale n° 15

Sud-Est - 2,3 ha - 50 % avec un minimum de 25 logements sociaux
Parcelles BA50, BA51, BB21, BB62, BB97, BB98, BB156p et BB157

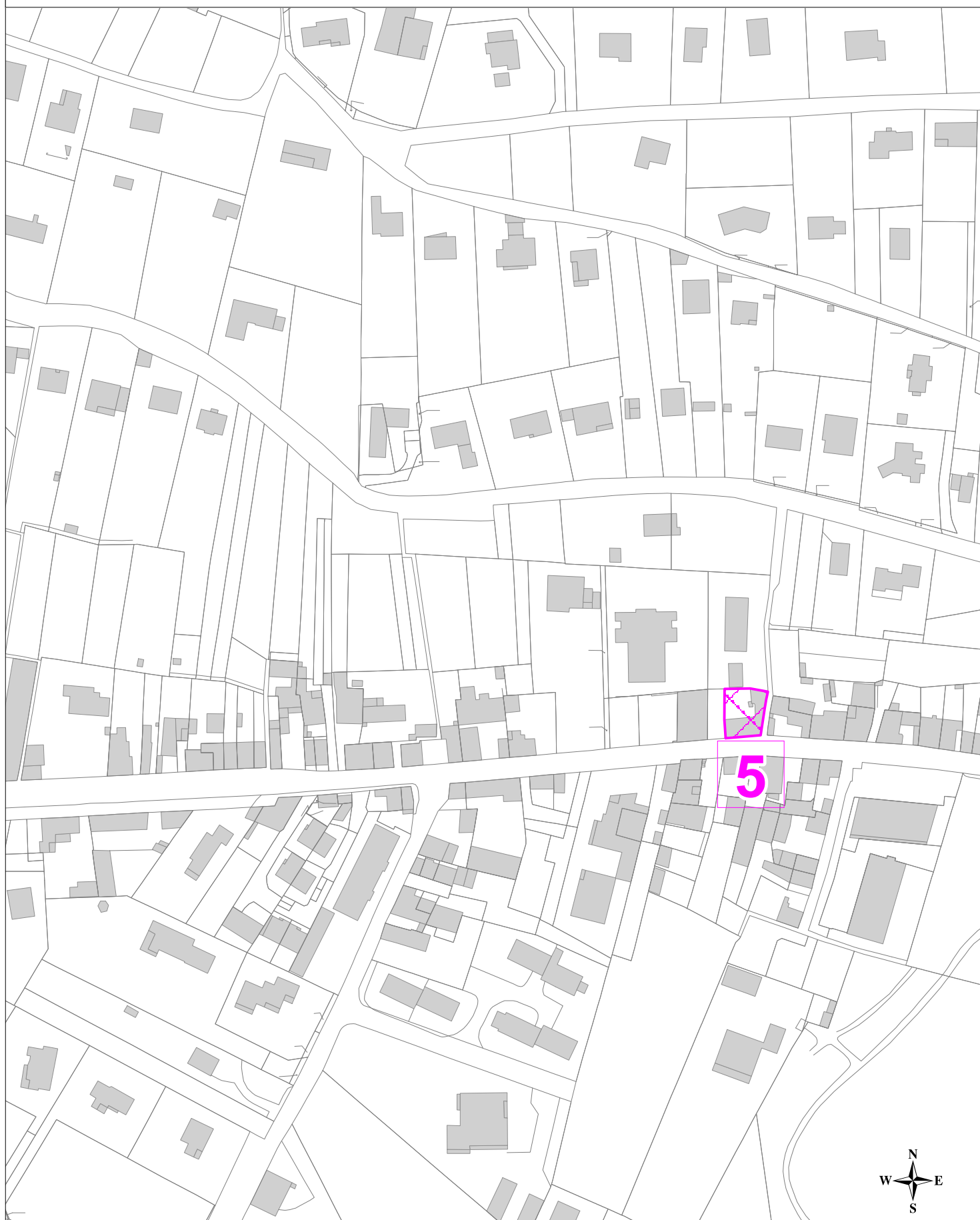
Echelle 1/2500



Emplacement Réservé pour la réalisation de logements sociaux n° 5

Réhabilitation Muet - 0,03 ha - 100 % de logements sociaux avec un maximum de 6 logements
Parcelle AI0093

Echelle 1/2000



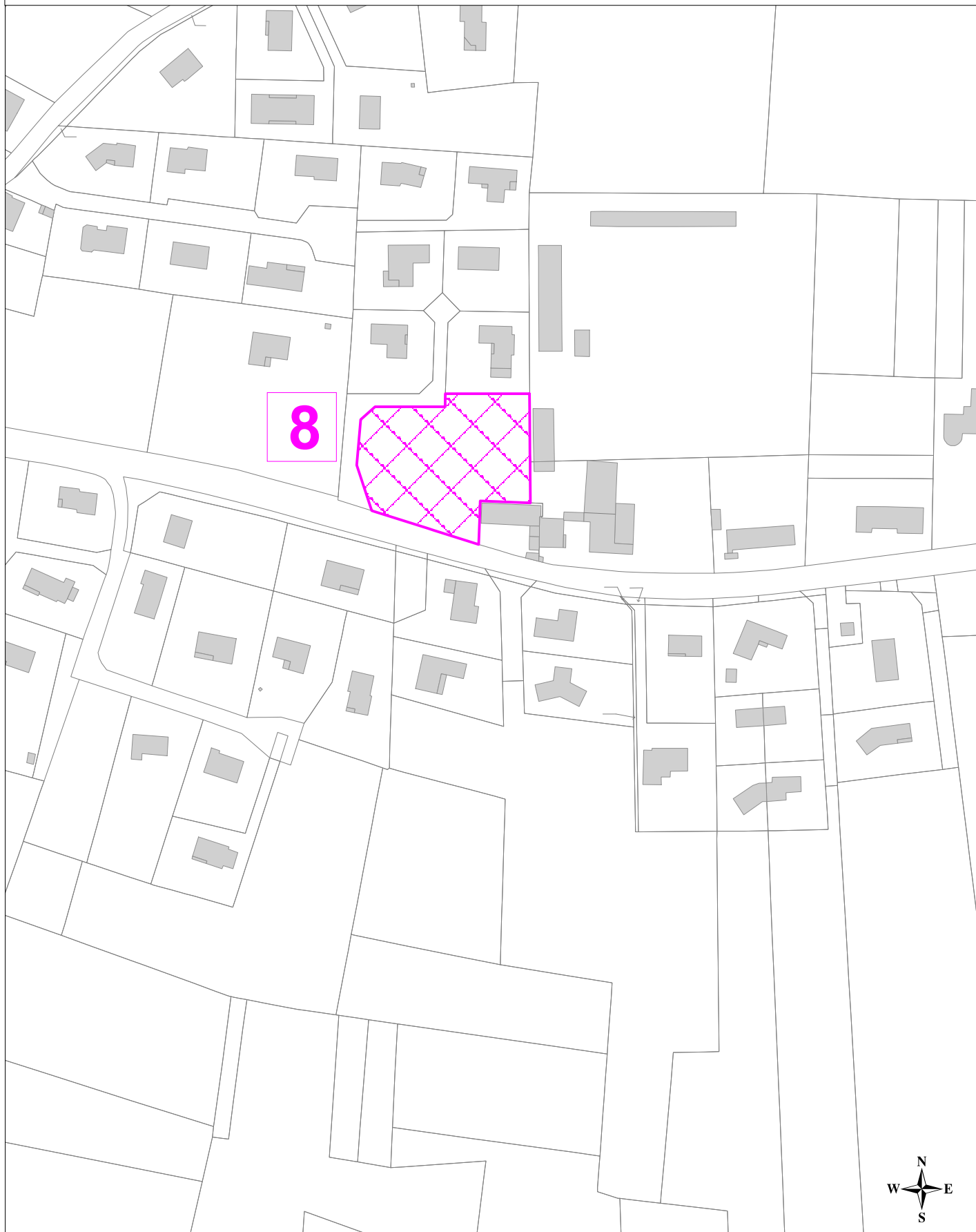
Emplacement Réservé pour la réalisation de logements sociaux n° 8

Montceau secteur Sud-Est 1 - 0,3 ha - 100 % de logements sociaux avec un minimum

de 4 logements
Parcelle BB0157

SUPPRIME PAR LA MODIFICATION N° 2

Echelle 1/2000



Emplacement Réservé pour la réalisation de logements sociaux n° 10

Friche industrielle - 0,3 ha - 100 % de logements sociaux avec un minimum de 17 logements

Parcelle AX0080 p

SUPPRIME PAR LA MODIFICATION N° 2

Echelle 1/2000

10

